

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

**Présent·ers** : Bernard Fontès (Maire), Daniel Barthès (premier adjoint), Thierry Guiraud (deuxième adjoint), Viviane Fontès et Caroline Rouzé (conseillères), Julien Senaux (conseiller)

**Absentes représentées** : Gisèle Rouanet (conseillère) représentée par Julien Senaux, Nancy Brisson (conseillère) représentée par Caroline Rouzé

**Absente** : Véronique Fabre (conseillère)

**Secrétaire de séance** : Caroline Rouzé

Ouverture de la séance à 18h30

Délibérations	Compte rendu
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024	Approuvé à l'unanimité
Validation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – Budget principal	Section fonctionnement : Dépenses : 261 651.99 / Recettes : 321 589.65 Section investissement : Dépenses : 66 106.46 / Recettes : 75 480.46 <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Validation du compte de gestion et du compte administratif 2023 – Budget annexe	Section fonctionnement : Dépenses : 63 768.13 / Recettes : 76 660.31 Section investissement : Dépenses : 205 383.17 / Recettes : 171 346.37 <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Affectation des résultats de fonctionnement 2023 au Budget 2024 – Budget principal	+55 057,54€ au compte 001 / + 280 263.69 au compte 002. <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Affectation des résultats de fonctionnement 2023 au Budget 2024 – Budget annexe	12 892,18€ au compte 1068. <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Vote des taux des impôts locaux	Les taxes foncières 2024 sur le bâti et le non-bâti restent identiques à 2023. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires passe de 7,16% (2023) à 7,60% (2024). <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Répartition des crédits à inscrire au budget primitif 2024 en matière de subventions aux associations et autres personnes de droit privé	Association des anciens combattants d'Olargues : 50€ ; Amicale des Sapeurs-Pompiers de St-Etienne d'Albagnan : 60€ ; La Gaule de l'Espinouse : 70€ ; ACLV : 600€ (pour compenser les 300€ non versés en 2023) ; Association des Parents d'élèves d'Olargues : 150€ ; Release Factory : 50€ ; UNSS Collège d'Olargues : 50€. Total : 1030€. <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Vote du budget primitif 2024 – Budget principal	Section fonctionnement : 588 863,69€ Section investissement : 108 657,54€ <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Vote du budget primitif 2024 – Budget annexe	Section fonctionnement : 281 000,00€ Section investissement : 363 925,92€ <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles traversées par la nouvelle piste de la Mazarié : ANNULE ET REMPLACE	Ajout d'un propriétaire et correction de deux numéros de parcelle. <b>Approuvé à l'unanimité</b>
Acquisition de la parcelle A2343 : ANNULE ET REMPLACE.	Correction du montant de la vente à la délibération initiale. <b>Approuvé à l'unanimité.</b>
Échange de la parcelle E1223 contre la parcelle E142 : ANNULE ET REMPLACE.	Ajout du montant de la vente à la délibération initiale. <b>Approuvé à l'unanimité.</b>
Questions diverses	Projet de délibération instaurant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de 200€, au prorata du temps de travail. Elle sera versée en juin 2024
	Panneau Pocket est une application utilisée par les collectivités et téléchargeable par les administrés. Elle leur permet d'être notifiés des arrêtés émis par leur mairie. Coût de l'abonnement : 180€/an. Mise en place au printemps.
<b>Tour de table</b> : Les inscriptions pour le repas des anciens le 9 mai, se dérouleront du 27/03 au 20/04.	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h

Président de Séance : Bernard FONTÈS

Secrétaire de séance : Caroline ROUZÉ